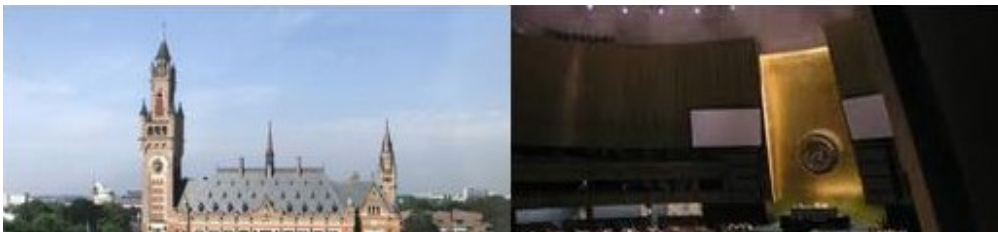


Juin 2013



AFFOI

RESUME EXECUTIF DE L'ANALYSE LINGUISTIQUE DU  
SITE INTERNET DE :  
LA COUR PENALE INTERNATIONALE (CPI)



Dans le cadre du projet "Analyse linguistiques des sites internet des  
Organisations internationales" | Administration de l'AFFOI

## **CONTEXTE**

Ce résumé exécutif de l'analyse linguistique du site internet de la Cour Pénale Internationale (CPI) s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large concernant une vingtaine d'organisations internationale et dont les résultats seront publiés en fin d'année 2013.

Ces analyses se concentrent en particulier sur:

- La clarification des statuts linguistique de l'Organisation Internationale concernée.
- Une confrontation du site internet de l'Organisation Internationale concernée avec ces statuts linguistiques.
- Une analyse des traductions (présence, absence, ...) et des pratiques en particulier dans certains domaines tels que le recrutement, les actualités, les informations techniques fixes et les interventions publiques. Lorsque l'Organisation fera usage de réseaux sociaux, les pratiques linguistiques de ceux-ci sont également examinés.

## **I. Clarification des statuts linguistiques**

*langues de travail* : Anglais et Français.

*langues officielles* : Anglais, Français, Arabe, Espagnol, Russe et Chinois (bien que la Chine et la Russie ne soient pas Etats-Parties à la CPI).

*langues de communication* : Anglais et Français pour tout. Quelques documents en Espagnol et Arabe

*langue du Pays d'accueil* : Pays-Bas dont la Langue officielle est le Néerlandais.

## **II. Confrontation des Statuts avec l'organisation du site.**

*Analyse "Statuts linguistiques formels (langues officielles et de travail) vs organisation des sites"* : Statuts linguistiques énoncés dans l'**Article 50 : Langues officielles et Langues de travail** du **Statut de Rome de la CPI**. Conformité avec ces statuts sur le site internet.

*Lien entre les usages de ces sites et les autres dimensions linguistiques (communication et pays d'accueil)* : Conformément aux statuts, seules les langues anglaises et françaises sont présentes.

*Nationalité des principaux responsables exécutifs* : Présidence assurée par 3 Juges élus par les autres (mandat de trois ans), ces juges sont de Corée, du Botswana (vice-président) et d'Italie (second vice-président). Les chambres comptent 18 juges (dont une Belge), auxquelles s'ajoute 6 juges restant en fonction jusqu'à la conclusion de procès en cours parmi lesquels 2 francophones : Français et Malien). Le bureau du procureur est dirigée par une gambienne, donc anglophone mais entourée par des francophones. Le bureau du Greffe est dirigé par un Néerlandais. Il y a donc très peu de francophones aux postes importants.

## **3. Analyse des traductions (présence, absence, ...) et des pratiques en particulier pour :**

*Le recrutement (style rapport vareilles)* : Les postes vacants sont accessibles de la même manière en Anglais et en Français. Pour postuler, la maîtrise de l'une des deux langues de travail est obligatoire ainsi qu'une bonne connaissance de l'autre sans théoriquement en favoriser une plutôt que l'autre.

*Les infos quotidiennes (avec une sous distribution info actualités/infos contenu des règles et missions)* : Souci de produire dans les deux langues de travail pour toutes les infos.

*Les pages fixes (informations techniques explicatives pour les citoyens)* : Traductions complètes de ces pages.

*Les discours et éventuels blogs des exécutifs* : Les différents médias sont accessibles en Anglais et en Français.

**En une phrase: Un site globalement respectueux de ses deux langues de travail.**

**Remarque technique** : Le vocabulaire de la barre d'adresse est principalement en anglais.